

REGLEMENT DU JEU SUR RFM
« JEU SMS »
Saison 2025/2026
ADDITIF°28

La SAS RFM Entreprises, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « jeu sms » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 6 juillet 2026 à 6h01 au 24 aout 2026 à 8h50.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

➤ **Pour l'application de l'article 4 :**

Support : 7 39 16 (3 X 0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile)

Code : RFM

Pendant toute la Période de jeu, **à chaque top animateur** les auditeurs pourront s'inscrire **pendant 10 (dix) minutes** en envoyant le code **RFM** par **SMS au 7 39 16** (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile) puis en répondant correctement à la question posée (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile). Si le participant répond correctement à la question, celui-ci est alors invité à envoyer ses Coordonnées (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).

Le nombre maximum de participations autorisées par jour et par participant est de 3 (trois) participations auxquelles peut s'ajouter 1 (une) participation « bonus » visant à multiplier leur participation.

➤ **Pour l'application de l'article 5 :**

Pendant la Période de jeu, **7 (sept) gagnants** seront tirés au sort parmi les participants inscrits au moment du tirage au sort (remise à zéro des inscriptions après chaque tirage au sort) :

- **Le 13/07/2026** (1 gagnant) : tirage au sort à **8h30** ; le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour passer à l'antenne entre **9h00 et 9h30**.
- **Le 20/07/2026** (1 gagnant) : tirage au sort à **8h30** ; le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour passer à l'antenne entre **9h00 et 9h30**.
- **Le 27/07/2026** (1 gagnant) : tirage au sort à **8h30** ; le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour passer à l'antenne entre **9h00 et 9h30**.
- **Le 03/08/2026** (1 gagnant) : tirage au sort à **8h30** ; le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour passer à l'antenne entre **9h00 et 9h30**.
- **Le 10/08/2026** (1 gagnant) : tirage au sort à **8h30** ; le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour passer à l'antenne entre **9h00 et 9h30**.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

- **Le 17/08/2026** (1 gagnant) : tirage au sort à **8h30** ; le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour passer à l'antenne entre **9h00 et 9h30**.
- **Le 24/08/2026** (1 gagnant) : tirage au sort à **8h30** ; le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour passer à l'antenne entre **8h45 et 9h00**.

➤ **Pour l'application de l'article 6 :**

⇒ **7 lots « 1 chèque bancaire » d'un montant de 2500** (deux mille cinq cents) euros.

Le gagnant devra être majeur et titulaire d'un compte bancaire. Le chèque au nom du gagnant sera envoyé dans un délai de 2 mois maximum à compter du gain par courrier recommandé à l'adresse du gagnant. Le gagnant devra transmettre une pièce d'identité en cours de validité à la Société Organisatrice.